

Communiqué de Presse.

Le Président de la Communauté urbaine de Toulouse Métropole, Jean Luc Moudenc, et le Président de l'Université Toulouse Capitole, Bruno Sire, se sont rencontrés au sujet de l'opération de relogement de l'IEP sur le Quai Saint Pierre, en présence de M. le Préfet Pascal Mailhos et de Mme la rectrice Hélène Bernard.

Cet entretien a été marqué par la volonté des personnes présentes de trouver une solution opérationnelle et durable aux questions complexes posées :

- par le relogement de l'IEP, actuellement à l'étroit dans des locaux peu fonctionnels et vétustes qui entravent son développement ;
- par la nécessité d'assurer une sécurité optimale des étudiants et des personnels de l'IEP ;
- par le souci de répondre aux besoins propres de l'Université Toulouse Capitole dont les effectifs augmentent régulièrement et dont les locaux sont exploités au maximum de leurs possibilités ;
- par la volonté de répondre aux exigences d'intégration paysagère et de qualité des bâtiments dans le cœur de la ville.

Diverses solutions ont été examinées. La construction du Quai Saint Pierre initialement envisagée n'a pas été retenue, les garanties d'insertion paysagère que nécessite un site situé dans un lieu très sensible qui avait soulevé de nombreuses protestations des riverains et des défenseurs du Vieux Toulouse créant une incertitude juridique avec une forte probabilité de recours juridictionnels contre le permis de construire.

La solution arrêtée par l'ensemble des personnes présentes à la réunion est la suivante :

1/ Dans un premier temps, avec l'aide notamment de la Communauté urbaine, l'Université Toulouse Capitole acquerra la totalité du terrain dit du « parking de la cité administrative » pour y construire des amphithéâtre et des salles de cours qui serviront à héberger les enseignements de l'IEP, dans l'attente d'une solution pérenne de relogement de l'IEP. Ce programme immobilier se fera en partenariat avec la cité administrative pour assurer aux agents de l'État, sous forme de parking couvert, le même nombre de places de stationnement que le parking actuel. Ces nouveaux locaux permettront également de répondre aux besoins d'extension de l'IAE dont l'attractivité croissante induit une augmentation significative de ses effectifs.

2/ Dès le déménagement de l'école d'économie dans ses nouveaux locaux, l'Université Toulouse Capitole assurera dans de bonnes conditions l'hébergement de l'IEP à la Manufacture des Tabacs, selon le schéma initialement prévu dans le plan de développement immobilier de l'Université.

3/ Dans le même temps, l'Université Toulouse Capitole s'engage à finaliser et mettre en œuvre une solution définitive de relogement de l'IEP dans des locaux adaptés à son projet pédagogique et qui lui assurent une implantation et une image de la même qualité que le projet initial du Quai Saint Pierre.

Le Maire de Toulouse et Président de la Communauté urbaine de Toulouse Métropole s'engage de son côté, au-delà des financements déjà accordés pour la construction de l'IEP sur le quai Saint-Pierre, à apporter un appui financier à l'acquisition des terrains du parking de la cité

administrative à hauteur de la moitié du prix de revente du bâtiment du Quai Saint Pierre qui est actuellement la propriété de la Communauté urbaine.

L'accord entre la Communauté urbaine, les services de l'État et l'Université permet de mettre en œuvre une solution transitoire pour répondre à l'urgence des besoins, et dans le même temps à construire à plus long terme une solution de qualité pour l'implantation de l'IEP. Il permet également de concevoir un aménagement urbain cohérent sur le site de l'Université et de la cité administrative. Une étude confiée par l'Université Toulouse Capitole à l'architecte urbaniste Joan Busquets a permis de démontrer tout l'intérêt d'une réalisation universitaire cohérente sur ce lieu.

Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole

Bruno SIRE
Président Université Toulouse Capitole